

Mont-de-Marsan

Agglomération



ANNEXE 1 du CRTE

Orientations

stratégiques

2020 - 2026



mont de
marsan
AGGLO

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

TROIS ORIENTATIONS GENERALES

1\ Assurer et développer l'attractivité et la compétitivité

Action économique, développement touristique, planification stratégique (SCoT), mobilités et aménagement numérique ;

2\ Garantir la cohésion du territoire

Actions de solidarités (gens du voyage, politique seniors, politique territoriale de santé), offre culturelle (spectacle vivant) et sportive ;

3\ Réaliser des actions environnementales d'un haut niveau de technicité

Actions sur le champ de l'environnement technique (politique élargie sur l'eau) et prospectif (transition énergétique).

AXE 1

Attractivité > dynamisme du territoire

- Économie
- Tourisme
- Mobilité
- Aménagement numérique

AXE 2

Solidarité > cohésion du territoire

- Urbanisme - Habitat
- Action sociale – Santé
- Culture
- Sport

AXE 3

Qualité > exemplarité du territoire

- Transition énergétique
- Politique de l'eau

AXE 1 **Attractivité > dynamisme du territoire**

ECONOMIE

L'économie est un pilier du projet politique de Mont-de-Marsan Agglomération qui place le développement du territoire au rang de ses priorités. C'est une des conditions de son attractivité et donc de sa vitalité.

L'économie génère deux types de richesse : celle mesurable des recettes fiscales et de la création d'emplois, mais aussi celle moins mesurable, de flux qui génèrent eux-mêmes l'usage de services, la consommation de produits ou services. Le rôle d'une politique économique de long terme est de contribuer à ces cycles vertueux.

Ceci invite à mettre en perspective la politique économique au regard :

- d'un projet territorial global comprenant les politiques d'aménagement (numérique, mobilités) et d'offre de services en milieu rural (culture, services à la population, santé...)
- des caractéristiques propres au territoire : économie essentiellement résidentielle

ENJEU 1 Prendre soin de son tissu économique

- En constituant un véritable écosystème économique territorial (cybersécurité, design, bois, ...)
- En pérennisant l'implantation de nos entreprises (marketing territorial, accueil des nouveaux arrivants...)

ENJEU 2 Mettre en œuvre une stratégie de développement économique

- Quelles entreprises sur le territoire : Analyser les critères de consommation foncière, de retombées économiques, d'impact environnemental et d'impact sur l'emploi
- Accompagner les projets des entreprises en leur proposant des solutions d'implantation adaptées (foncier ECO, friches, ZA...) prenant en compte les besoins (accès, haut débit, collaborations...)
- Encourager le renouvellement du tissu économique local (fabrique de territoire, numérique...)

ENJEU 3 Action foncière : adapter l'offre au regard des objectifs de réduction de consommation foncière

- Piloter la consommation foncière en tenant compte des règles environnementales actuelles et à venir (installation des friches, requalification des zones industrielles, valorisation de foncier existant, ...)
- Développer l'innovation d'usage à l'aide du numérique et accompagner les créateurs d'entreprise (Fabrique à entreprendre, Fab Lab, ...)

L'entreprise de demain : ses transformations et ses besoins - Une nouvelle approche basée sur l'innovation des usages.

Constat : il n'y a jamais eu autant de ZA et aussi peu d'entreprises industrielles. L'entreprise change massivement avec le développement des affaires individuelles (92% des entreprises comptent moins de 10 salariés), le développement des technologies, les entreprises à domicile, le télétravail.

Plus qu'une implantation en ZA, l'environnement de l'entreprise devient important. Une entreprise s'implantera à tel endroit parce qu'il y a du haut débit, une crèche à proximité, une piste cyclable, des tiers lieux pour mutualiser les services et faciliter les collaborations, une offre pour les nouveaux arrivants, les conjoints...

ENJEU 4 Enseignement supérieur : renforcer l'offre

Sur le périmètre de la zone d'animation pédagogique de Mont de Marsan, 79% des 1000 bacheliers annuels font le choix de poursuivre des études supérieures, sur le territoire de l'Agglomération pour partie ou au-delà.

Il est à noter que l'offre locale de formations dans l'enseignement supérieur ne répond pas systématiquement aux souhaits de ces néo-bacheliers. Pour une partie de ces étudiants, cela conduit à un renoncement à l'enseignement supérieur par manque d'offre diversifiée et/ou de moyens financiers. Aujourd'hui, sur le territoire de l'agglomération, près de 1400 étudiants répartis dans 10 établissements assurent chaque année des formations supérieures diplômantes.

Dans ce contexte, Mont de Marsan Agglomération a décidé de se doter d'un outil à la fois stratégique et opérationnel en matière de développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur son territoire, qui prendra la forme d'un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) avant la fin de l'année 2021. Il constituera **une feuille de route pour l'Agglomération en termes d'ambitions stratégiques et d'actions opérationnelles pour les 10 ans à venir.**

- Lancement du SLESRI
- Renforcer le partenariat avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (IUT)
- Accompagner les écoles du Campus Landes (école du design, numérique)
- Poursuivre la montée en puissance du Campus connecté labellisé en 2020.

ENJEU 5 Soutenir une alimentation saine et les circuits courts

- Réaliser une transition agricole vertueuse en articulant circuits courts et longs et en tissant des liens avec d'autres activités du territoire
- Accompagner les projets agricoles expérimentaux sur le territoire (ETAL 40, ...) pour favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs
- Mettre en œuvre un plan alimentaire territorial comprenant notamment la transformation localement de produits agricoles pour la restauration collective via, par exemple, des légumeries solidaires
- Développer l'alimentation bio pour les enfants

AXE 1 Attractivité > dynamisme du territoire

TOURISME, COMMERCE, ARTISANAT

Avec son OTCA (Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat), Mont-de-Marsan Agglomération s'inscrit dans la perspective de construction d'un projet de territoire global intégrant l'activité touristique comme vecteur de développement et d'attractivité du territoire.

A ce titre, elle entend porter ses efforts sur un renforcement de sa politique de promotion d'une destination touristique à part entière, la "Destination".

ENJEU 1 Politique « Promotion du tourisme » - Communication

- Proposer un accueil et une information adaptés aux touristes (permanence, multilingues)
- Développer l'accueil pour les nouvelles clientèles (personnes en situation de handicap, randonneurs, cyclos...)
- Développer l'accueil pour le public de Tourisme d'affaires
- Renouveler le partenariat avec Bordeaux pour donner de la visibilité auprès de cette clientèle
- Elargir les propositions d'offres de groupes
- Valoriser l'offre culturelle
- Renforcer l'identité du Marsan comme destination touristique à part entière (Destination)
 - Gérer la présence de la Destination sur les réseaux sociaux

ENJEU 2 Création et gestion d'équipements structurants (culture, patrimoine et développement économique)

- Finaliser une offre de randonnée
- Assurer la gestion de l'aire de camping-cars
- Accompagner l'Agglomération et les Communes sur les projets d'équipement qui pourraient avoir un impact touristique pour le territoire.
 - Valoriser l'offre culturelle en s'appuyant sur le développement du musée.

ENJEU 3 L'appropriation de la politique du commerce pour développer une démarche territoriale prospective

- Proposer une politique de promotion et de communication en faveur du Cœur de ville
- Mettre en place des outils d'observation du commerce et de l'artisanat local
- Appuyer le développement du commerce et de l'artisanat (recherche de nouveaux financements)
- Poursuivre l'animation du réseau des commerçants

AXE 1 **Attractivité > dynamisme du territoire**

MOBILITE

La mobilité est au cœur du projet de territoire de l'Agglomération de Mont-de-Marsan. La configuration du territoire génère de nombreux déplacements entrants et sortants vers la ville centre.

Il est donc fondamental d'améliorer les mobilités sur le réseau existant et proposer des solutions alternatives pour favoriser de nouveaux modes de déplacement plus respectueux de l'environnement.

Le Plan Global de Déplacements du territoire (2011 – 2020) sera mis à jour pour prendre en considération ces nouvelles orientations.

ENJEU 1 **Une meilleure mobilité dans le cœur d'agglomération**

- Créer un cœur d'agglomération apaisé
- Organiser le stationnement
- Mettre en place une desserte de navette urbaine
- Favoriser une gestion plus économe des livraisons
- Valoriser les mobilités durables

ENJEU 2 **Développer l'usage des transports collectifs**

- Promouvoir l'utilisation de Modalis, outil de calcul d'itinéraires en Nouvelle Aquitaine
- Valoriser les solutions de stationnement en cœur urbain
 - Promotion de l'offre actuelle
 - Cohérence de la tarification
 - Stationnement résidentiel

ENJEU 3 **Développer l'usage des modes doux**

- Poursuivre le développement d'un plan vélo
 - Réalisation d'aménagements dans une logique urbaine
 - Déploiement d'appuis vélo
 - Promotion du vélo, éducation
- Développer et valoriser les déplacements piétons
 - Itinéraires
 - Pedibus
 - Promotion de la marche et de la randonnée
- Valoriser les itinéraires existants en déshérence (voies ferrées désaffectées, chemins de halage, ...)

ENJEU 4 Favoriser de nouveaux comportements

- Promotion et communication autour de la mobilité
- Favoriser l'auto partage et les véhicules électriques
- Favoriser le covoiturage
 - Réalisation d'aires de covoiturage (Autoroute, Bougue, Campet, ...)
 - Plateforme de covoiturage à une échelle pertinente

ENJEU 5 Accentuer le plan de déplacement des collectivités

- Encourager l'utilisation du vélo par les agents (forfait vélo)
- Permettre le déploiement des vélos dans les bâtiments
- Agir sur la politique de déplacement des agents (visioconférence, transports en commun, ...)
- Favoriser le Télétravail
- Agir sur la desserte des territoires

AXE 1 **Attractivité > dynamisme du territoire**

AMENAGEMENT NUMERIQUE

La loi pour la République numérique de 2016 introduit la possibilité pour les collectivités de mettre en place des stratégies de développement des usages et des services numériques. Il s'agit notamment de « *Favoriser l'équilibre de l'offre de services numériques sur le territoire ainsi que la mise en place de ressources mutualisées, publiques et privées, y compris en matière de médiation numérique* ».

Les enjeux associés à l'aménagement numérique reposent sur une logique de déploiement mais celle-ci doit être nécessairement accompagnée d'une vision sur les usages pour en favoriser le développement sans toutefois, omettre d'ouvrir une réflexion politique.

La stratégie numérique du territoire s'articule autour de quatre piliers.

ENJEU 1 Améliorer l'offre – Pilotage par MDM numérique

- Poursuivre le déploiement de la fibre (FTTH)
- Concevoir un Portail citoyen
- Développer une application « Mon quotidien »
- Déployer une application « Culture »
- Déployer une application « Démocratie participative »

ENJEU 2 Elargir l'accès à des nouveaux services

- Accompagner l'appropriation du numérique par tous
- Permettre l'accès à la santé par le numérique
- Stimuler la formation grâce au numérique (Campus connecté)

ENJEU 3 Attractivité augmentée

- Valoriser la compétence Cybersécurité du territoire (recrutement chargé de mission)
- Se doter de logiciels libres adaptés

ENJEU 4 Administration adaptée

- Organiser les données (Open data, RGPD...)
- Mettre en place une plateforme de données du territoire
- Développer un système d'analyse de la donnée (indicateurs, politique publique, aides à la décision...)
- se doter d'équipements visio adaptés pour les services publics et les salles municipales

AXE 2 Solidarité > cohésion du territoire

URBANISME - HABITAT

Grâce à sa politique de rénovation des centres bourgs et centres villes, Mont-de-Marsan Agglomération a contribué à améliorer la qualité de vie des habitants.

L'objectif est de construire, à l'échelle du territoire communautaire, une politique de l'habitat garante de son attractivité et favorisant à travers sa diversité, le parcours résidentiel des habitants.

Cet objectif doit prendre en considération l'imbrication étroite des deux compétences urbanisme et habitat avec des enjeux prégnants d'articulation entre PLUi et PLH à l'échelle de l'EPCI.

ENJEU 1 Politique de l'habitat

- Accroître l'offre en logements sociaux, notamment à usage locatif
- Mettre en œuvre des opérations d'aménagement mixtes (taille, typologie, locatif, accession à la propriété...)
- Réaliser le Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Poursuivre l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et la Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI)

ENJEU 2 Aménagements qualitatifs

- Mettre en valeur les entrées de villes et villages
- Réhabiliter et améliorer la qualité du bâti en centre-ville et centre-bourg
- Renouveler les quartiers pavillonnaires
- Accompagner les projets de rénovation urbaine
- Valoriser le patrimoine architectural, urbain et paysager

ENJEU 3 Offres aux populations spécifiques

- Adapter l'offre en logements pour les personnes handicapées
- Prendre en considération le besoin en logements des jeunes personnes (étudiants, apprentis...)
- Prendre en considération le besoin en logements des seniors
- Poursuivre les actions d'accueil des gens du voyage

AXE 2 Solidarité > cohésion du territoire

ACTION SOCIALE - SANTE - EMPLOI

Le projet politique de Mont-de-Marsan Agglomération comprend un axe de solidarité territoriale qui repose sur trois volets :

La politique territoriale de santé : Anticipation des besoins à venir, lutte contre la désertification médicale liée aux départs à la retraite de médecins non renouvelés et l'adaptation de l'offre à cette future demande. Il convient de mettre en œuvre les préconisations du Contrat Local de Santé et du diagnostic médical lancé en 2019 portant sur les conditions d'attractivité des professionnels de santé

L'accompagnement des seniors : Garantir l'existence et la pérennité d'un service qui s'accorde à un besoin social identifié d'une population qui vit plus longtemps et dont l'accompagnement est devenu un enjeu de société, clairement relié à la politique territoriale de santé ;

L'Emploi – Formation : Lever les obstacles pour fluidifier le marché du travail sur le territoire et renforcer sa cohésion sociale et territoriale

ENJEU 1 Politique territoriale de santé : Définition et mise en œuvre d'une politique partenariale

La politique de santé du territoire s'appuie sur les travaux menés dans le cadre du Contrat Local de Santé (juillet 2019), outil d'articulation entre le Plan Régional de Santé et les besoins des habitants.

L'étude diagnostique et organisationnelle des services de santé sur le territoire (octobre 2019) a permis de conforter les axes de travail et orienter les priorités.

- Structurer une politique territoriale d'attractivité pour les professionnels de santé
- Renforcer les démarches « d'aller-vers » les personnes éloignées du soin
- Soutenir les démarches de coordination engagées par les professionnels de santé

ENJEU 2 Accompagnement des seniors

- Renforcer les mesures de prévention de la perte d'autonomie
- Accompagner l'aménagement des logements (domotique, isolation, adaptation)
- Proposer une offre de logements collectifs adaptés avec et sans services pour tous les budgets
- Lutter contre la fracture numérique de cette population
- Prendre en compte le vieillissement pour le maintien du lien social et l'accès à la culture
- Prendre en compte la mobilité des seniors (formation, sensibilisation, ...)
- Renforcer les actions d'accès aux soins et aux droits
- Proposer une offre de prestations complète dans l'accompagnement de la dépendance et des aidants (accueil de jour, hébergement temporaire, hébergement d'urgence, relayage, accueil de nuit, formation des aidants, ...)

ENJEU 3 Accès à l'emploi et à la formation

- Renforcer les actions de Marketing territorial
- Se doter du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- Promouvoir le Centre de ressources cybersécurité
- Promouvoir l'appel à projets 100% inclusion

AXE 2 Solidarité > cohésion du territoire

CULTURE

L'attractivité du territoire passe par la poursuite de l'engagement culturel. Il s'agit d'améliorer le positionnement culturel de Mont de Marsan Agglomération tant au niveau institutionnel que géographique afin d'en faire un atout touristique incontesté.

La réhabilitation du Café Music et du Musée, 2 opérations inscrites au titre de l'accord de relance et du CPER, participent à cette attractivité.

ENJEU 1 L'affirmation d'une politique globale sur le territoire communautaire

- Poursuivre la coordination de l'ensemble des politiques culturelles du territoire à l'échelle de la ville et de l'agglomération
- Densifier les relations entre les équipements culturels de centralité et les communes rurales (réseau de lecture publique, actions culturelles décentralisées, Gasc' On Tour, résidences...)
- Intégrer les événements et équipements culturels partenaires à la communication de la politique culturelle globale de la collectivité
- Associer la politique culturelle municipale à celle portée par l'agglomération.

ENJEU 2 L'affirmation d'un projet culturel partenarial

- Continuer de soutenir et de valoriser les initiatives extérieures (Café Music', Arte Flamenco, Atout cœurs, initiatives communales ou associatives)
- Augmenter les échanges et les projets conjoints avec les partenaires culturels, éducatifs, touristiques, économiques et associatifs du territoire (BA 118, entreprises, clubs sportifs, éducation nationale, etc....)
- Réactualiser le Schéma culturel territorial pour valoriser l'intégralité des actions culturelles du territoire

ENJEU 3 La valorisation d'une marque culturelle du territoire en lien avec l'économie et le tourisme

- Consolider la marque Théâtre de Gascogne par l'obtention du label Scène Nationale
- Densifier les événements et animations culturelles sur les périodes d'affluence touristique
- Corréler l'action culturelle et sa promotion par l'OTCA
- Valoriser la dimension culturelle et le rayonnement national de l'agglomération par des événements de grande ampleur : festival Yeraz ou Arte Flamenco en particulier
- Candidater au label : Mont de Marsan capitale française de la culture en 2022 (dossier en cours).

ENJEU 4 La valorisation du patrimoine pour assurer la promotion du territoire, en lien avec l'économie et le tourisme

- **Valoriser l'existant** : Réhabilitation du Musée et création d'un circuit patrimonial
- **Faire connaître** : Mettre en ligne une nouvelle version du site web plus visuelle qui permettra aux communes de l'Agglomération de valoriser leur patrimoine et leur histoire.
- **Découvrir et expérimenter** :
 - Valoriser le patrimoine du territoire par le biais d'une offre d'itinérance douce qui passe par les églises et lieux ayant une valeur faunistique ou floristique (projet de schéma de randonnée)
 - Offres de visites ludiques (offre de géocaching terra aventura, guide jeux pour enfants), culturelles (visites guidées et Greeters).
- **Revendiquer les valeurs landaises et gasconnes** :
 - Mettre en avant les savoir-faire et traditions locales qui sont fortement présentes sur l'Agglomération (gastronomie locale, traditions taurines, béret landais, échasses, jeu de quilles, fêtes locales, ...) en s'appuyant sur le nouveau slogan "Mont de Marsan, une parenthèse inattendue !"
 - Construction d'une Maison des traditions

AXE 2 Solidarité > cohésion du territoire

SPORT

Vecteur d'une image de marque, au même titre que la culture ou que le patrimoine, le sport participe à la mise en valeur du territoire et de ses initiatives. Mont-de-Marsan Agglomération doit donc soutenir les projets et les clubs qui concourent à cette image.

L'état des lieux sportif du territoire a permis de dégager plusieurs pistes de développement. Les enjeux identifiés sont au nombre de quatre.

ENJEU 1 Accompagner les clubs sportifs

- Soutenir les bénévoles dans leurs fonctions techniques, pédagogiques et administratives par des formations adaptées
- Recherche de mutualisations entre plusieurs clubs pour les intervenants professionnels
- Recherche de polyvalence « multi sports » pour les animateurs sportifs
- Assurer l'entretien des installations sportives

ENJEU 2 Encourager la pratique sportive - Communication et information en direction des populations

- Renforcer l'éducation des jeunes et affirmer le sport-santé
- Organiser un forum du sport (lien entre les acteurs, dynamique du territoire) afin d'ouvrir à un public plus large

ENJEU 3 Construction ou amélioration d'équipements ou de sites

- Mener une politique raisonnée et concertée pour les nouveaux projets structurants au regard des équipements existant sur le bassin de vie
- Augmenter l'attractivité des sites naturels existants par un plan d'équipement et d'entretien des chemins de randonnée et des circuits VTT (débroussaillage, fléchage) et des sites stratégiques (accessibilité, toilettes au départ et à l'arrivée, ...)
- Permettre l'émergence de nouvelles pratiques par l'installation de nouveaux équipements

ENJEU 4 Soutenir l'excellence dans la pratique sportive

- Valoriser les sportifs performants du territoire
- Poursuivre le partenariat avec les clubs professionnels
- Inscire le territoire dans les Jeux Olympiques Paris 2024

AXE 3 **Qualité > exemplarité du territoire**

TRANSITION ENERGETIQUE

Si les enjeux climatiques et énergétiques se jouent à toutes les échelles mondiale, européenne, nationale, régionale, Mont-de-Marsan Agglomération a pleinement conscience du rôle primordial joué par les territoires.

Dès 2010, elle a commandé une analyse détaillée sur les émissions liées au patrimoine et aux services de la collectivité. Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) établi sur la période 2012-2016 a ciblé un ensemble d'actions permettant de réduire les émissions de la collectivité.

Après ce PCET, l'Agglomération s'est engagée en 2017 dans une démarche Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) à l'échelle de la totalité de son territoire. Ce plan vise deux objectifs :

- ✓ Atténuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour limiter l'impact du territoire sur le changement climatique ;
- ✓ Adapter le territoire au changement climatique afin de réduire sa vulnérabilité.

Cette démarche a permis dès 2019, d'assurer une cohérence dans la mise en œuvre du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durables) et de la Stratégie Zéro carbone 2026.

Le plan d'actions qui découle de cette politique se compose de deux enjeux majeurs.

ENJEU 1 Organiser un territoire sobre en CO2

- Poursuivre l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.
- Soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics et aide aux particuliers
- Accélérer le renouvellement de l'éclairage public sur le territoire (sous maîtrise d'œuvre Sydec)
- Accélérer le développement d'une mobilité plus sobre en CO2.
- Décarboner la production d'énergie sur le territoire.
- Favoriser la sobriété énergétique.
- Réduire les émissions non liées à l'énergie.
- Affirmer la prise de conscience par la participation civile

ENJEU 2 Augmenter les puits à carbone

- Limiter l'artificialisation des sols
- Protéger la forêt
- Végétaliser les espaces
- Protéger les espaces de biodiversité et écosystème
- Favoriser l'utilisation du bois pour les constructions (Règlementation Environnementale 2020)

AXE 3 Qualité > exemplarité du territoire

POLITIQUE DE L'EAU

La « politique de l'eau » doit s'articuler autour de l'exercice des compétences **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations** (GEMAPI), de l'**assainissement** et de l'**eau potable** qui ne sont pas dissociables. Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'Agglomération a également la compétence **Gestion des Eaux Pluviales Urbaines** (GEPU) sur les zones urbanisées, ce qui nécessite une politique concertée avec toutes les communes.

Plusieurs cours d'eau de notre territoire sont concernés par les risques d'inondations (débordements, crues, ruissellements pluviaux). En vue d'assurer la prévention et la protection des biens et des personnes face aux risques d'inondations, Mont-de-Marsan Agglomération se doit de prendre la mesure des risques encourus et des finances à mobiliser en conséquence.

COMPETENCE GEMAPI

ENJEU 1 Protéger les milieux aquatiques et la ressource en eau (GEMA)

- Protéger les écosystèmes aquatiques : milieux humides, cours d'eau, lagunes...
- Protéger la ressource en eau du territoire et sa qualité

ENJEU 2 La protection des biens et des personnes face aux risques d'inondations (PI)

- Identifier les zones à risque susceptibles de mouvements de terrains à la suite de crues et décrues (berges de rivières) ou de coulées de boues après un fort épisode orageux

ENJEU 3 Sensibiliser les populations

- Informations sur les dérèglements (sécheresse, pluies abondantes, inondations...)
- Désartificialiser les sols et favoriser l'infiltration des eaux pluviales

COMPETENCE EAU POTABLE

ENJEU 1 Exercice de la compétence

- Assurer en permanence la distribution de l'eau potable dans les critères de qualité sanitaire requis par la réglementation (contrôles continus, entretien des réservoirs, remplacement des canalisations, surveillance du réseau et des fuites...)

ENJEU 2 Sécurisation

- En cas de problème sur une partie du réseau, assurer la distribution en secours par une interconnexion des réseaux (maillage du territoire)
- Protéger les réservoirs de toute pollution accidentelle ou malveillante, en les considérant comme points sensibles, comme les forages

COMPETENCE ASSAINISSEMENT

ENJEU 1 Protection de l'environnement

- Création de bassins d'orages qui permettent d'écrêter les premières eaux chargées en pollution pour les traiter ensuite et éviter de les rejeter dans le milieu naturel
- Traiter les eaux usées pour atteindre un rejet de qualité A dans le milieu naturel en cas d'étiage estival

COMPETENCE GEPU

ENJEU 1 Mise en place d'un zonage pluvial

- Rédaction d'un schéma directeur des eaux pluviales (identification des ouvrages, niveau de service attendu, recherche de solutions naturelles, ...) dès 2021 pour une intégration au PLUi en 2022.